

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **47 (1952)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique

A la section neuchâteloise du Heimatschutz

C'est à Grandson qu'a eu lieu, le 29 septembre, l'assemblée annuelle de la section neuchâteloise de la Ligue pour la sauvegarde du patrimoine national.

Les membres de La Chaux-de-Fonds sont descendus dans deux cars et en passant par Neuchâtel, ont pris les participants habitant le Bas. Cent cinquante personnes se sont alors réunies dans la salle des chevaliers du château. M. René Junod, de La Chaux-de-Fonds, le très dévoué président de la section, présenta un magistral rapport retraçant la marche du Heimatschutz neuchâtelois. Il releva que grâce à un certain nombre d'interventions judicieuses, faites par le comité cantonal, plusieurs valeurs du patrimoine national en notre canton ont été préservées de la destruction.

Après cet intéressant exposé, les comptes furent présentés par le pasteur Roger Luginbuhl, de La Chaux-de-Fonds, secrétaire-caissier. Les 219 membres de la section ont fourni des cotisations pour 2906 fr.; la société a dépensé 4678 fr. Il y a donc un déficit de 1670 fr. environ, provenant du don de 2500 fr. que la section neuchâteloise fit pour la restauration du beau temple de La Sagne. Cet effort financier eut l'heureux résultat d'obtenir, en complément, un subside de 5000 fr. du Heimatschutz suisse.

Après l'assemblée, les participants, grâce à l'amabilité de sa propriétaire, Mme G. de Blonay, visitèrent de fond en comble le magnifique château de Grandson.

Une aimable réception eut lieu ensuite à la Lance, la vieille chartreuse du XII^e siècle, située presque à la frontière neuchâteloise. M. et Mme Hugues Jequier, de Paris, accueillirent très généreusement leurs nombreux visiteurs.

J. B.

Chronique fribourgeoise

La section fribourgeoise se préoccupe actuellement de la législation en matière de protection des sites. Alors que de nombreux cantons ont largement fait usage de la faculté que leur donnait l'article 702 du Code civil suisse d'apporter d'utiles restrictions aux droits de propriété, le nôtre n'a guère suivi leur exemple. La loi cantonale d'application du Code civil exige seulement du propriétaire, lorsque la conservation d'un site est reconnue d'intérêt général (pour des raisons artistiques, scientifiques ou esthétiques), qu'il ne détruise ni ne modifie le monument ou l'état des lieux sans en avoir prévenu le Conseil d'Etat. Et ce dernier ne peut intervenir qu'en expropriant l'immeuble ou le fonds: une telle protection est illusoire.

Aussi n'a-t-il pas été possible jusqu'à maintenant de sauvegarder efficacement les rives des lacs de Morat et de la Gruyère. Il est impossible, en particulier, de prévoir des zones où la construction serait interdite, d'autres où elle serait soumise à certaines conditions.

Le comité cantonal, en collaboration avec la sous-section de la Gruyère, s'est mis en rapport avec le département de Justice. Tout le problème est à l'étude et l'on ne désespère pas de voir présenter au Grand Conseil, dans un avenir assez rapproché, un projet de modification de la loi.

Il faut souhaiter que les législateurs fribourgeois veuillent bien s'inspirer de ce qui a été fait dans d'autres cantons, et qu'ils sachent concilier le respect de la propriété avec une protection réelle du patrimoine fribourgeois.

S'ils prennent les dispositions qui s'imposent, notre section disposera enfin des armes nécessaires à sa mission.

J. R.

Bibliographie

Pierre Girard: *La Suisse Romande*. 222 pages, 168 héliogravures. Paris-Grenoble, 1951.

Une trentaine de volumes signés par Mauclair, Pourrat, Guitton, Faure, Dauzat, Pilon, Escholier entre autres, composent la collection *Les Beaux Pays*. En demandant à Pierre Girard *La Suisse Romande*, l'éditeur Arthaud de Grenoble a devancé la renommée. Qu'il mérite de compliments! L'homme de son choix en effet n'était pas encore lauréat international de St-Vincent, non plus que de Genève. — Ainsi, du monde enchanté que peuplent des Walkyries, des financiers, des musiciens, d'étranges pédagogues, amateurs de jets d'eau, de pulmans ou de bistrots, le romancier de l'aventure est revenu

pour repartir. Il est certain que ses fidèles mêlés à l'escorte de photographes excellents l'accompagnent, mais en silence, car ici le maître l'exige. Loin de vanter le paysage à la façon d'un gros propriétaire, Girard en fait les honneurs avec la discrétion d'un gentleman qui, pour tout l'or de la terre, se refuserait à convenir que sa fille est jolie. Au seuil de l'Helvétie, il s'efface donc afin de réserver à ses hôtes la joie de la surprise. Et, à la retenue de l'auteur s'accorde la tenue du livre orné de 168 héliogravures en grand format. Il fallait bien cette abondance pour inspirer aux indigènes que nous sommes « l'envie de recommencer le voyage », selon la suggestion du préfacier.

La Suisse romande, si réduite en son parcours, garde, en effet, plus de secrets que l'on ne saurait croire. L'originalité des explorateurs est d'avoir associé le génie de l'homme et du lieu, les cités et les citoyens par l'histoire, les riverains par le rivage, les vigneron par leur vin dont Girard parle mieux que Raoul Ponchon. C'est pourquoi l'on rencontre des horlogers à l'établi, des montagnards barbus, des femmes en costume traditionnel, des chalets authentiques, le Palais des Nations aussi bien que Notre-Dame de Lausanne. L'on y trouve même, le ciel en soit loué, le souvenir éblouissant de la cascade de Pissevache, au temps où la Salanche l'alimentait librement! Vues éclectiques de quelques célébrités: Cervin, Léman, capitales, châteaux tels que Lucens, Champvent; églises d'Avenches ou de St-Ursanne, couvents d'Hauterive, de la Valsainte, de Romainmôtier; le St-Sépulcre de Fribourg, monuments que l'on irait voir s'ils étaient au delà des frontières... Enfin, que se réjouissent ceux qui espèrent en la beauté future, l'on aperçoit sans trucage quelques groupes réussis d'architecture moderne: Le Locle, La Chaux-de-Fonds, le quartier de Bel-Air à Lausanne. L'étagement prodigieux de Leysin n'eût pas déparé la série; une légende d'ailleurs l'annonce qui, par mégarde, concerne Le Sépey! De ces vétilles ne tenons pas rigueur aux artistes vaillants qui passent du lac de Joux à celui de Montsalvan, s'attardent aux vignes de Cortaillod, gravissent le Creux du Van et se font même guides de haute route. Suivez-les à la Grande Fourche, à Castor et Pollux, à Bertol et, si vous craignez l'escalade, ne quittez pas Arolla. Ce ne serait point mal finir. H. N.

Sierre et la Noble Contrée par François de Preux. (Ed. du Griffon, Neuchâtel, 1951, 32 planches).

La Noble Contrée, ainsi que se dénomme fièrement le pays sierrois, a trouvé un chantre digne d'elle. Issu d'une famille qui appartient à son histoire, M. François de Preux est bien mieux qu'un écrivain à la fois enthousiaste et précis (ce qui fait déjà deux qualités rarement accordées), il est un artiste raffiné qui sait voir, dire et montrer. A telle enseigne que cet avocat brillant eût, sans difficulté, subvenu à la photographie par l'élégance de son dessin, talent que sa modestie n'a voulu révéler dans la collection des *Trésors de mon pays*. Chance inespérée pour

une ville où semblait naguère se dresser sur chaque colline la légende et le mystère.

Si leur domaine s'est aujourd'hui rétréci, en raison de la brusque invasion d'une époque sans précédent, il n'est pourtant que de suivre le magicien pour les voir apparaître encore. Avec tact, sachant bien que les jérémiades sont très souvent injustes et ne servent de rien, M. de Preux narre d'un style rapide le passé de Goubin, de Géronde, de Muzot, de Villa, du château des Vidames, des maisons seigneuriales, des églises, ouvre aux amoureux de son pays les secrets d'icelui et avec autant de perspicacité que de bonne grâce sait les rappeler à la vigilance. En le prenant pour chef, ils n'y manqueront pas.

Remercions ici très vivement M. le Dr Joray, directeur des Editions du Griffon, qui a bien voulu mettre à notre disposition plusieurs photographies ornant l'ouvrage, et que nos lecteurs peuvent admirer ici même. *Réd.*

Patrimoine helvétique et Fédération nationale des Costumes suisses.

Aux termes de ses statuts, la Ligue suisse pour le Patrimoine national se donne expressément la mission de « cultiver les traditions paysannes et bourgeoises », sans oublier les us et coutumes, les patois, les arts populaires.

Cette tâche a été allégée mais non point supprimée, depuis qu'en 1926 se fonda la Fédération Nationale des Costumes suisses qui d'emblée se plaça sous l'égide du Heimatschutz. Aussi n'est-il guère d'assemblées où la Fédération n'ait reçu la visite du Président central de notre ligue.

Il était tout naturel que les deux sociétés se rendissent service. La vente de l'Ecu d'or en donna l'occasion. De très nombreux groupes de costumes y participent de plein gré; en retour le Heimatschutz a récemment alloué à leur mouvement un subside mérité.

Autant de raisons pour que l'on ne s'ignore pas, et que l'on se rencontre en esprit. Notre revue se répand et se lit dans nos campagnes; il est juste que *Costumes et Coutumes* dont la tenue s'accorde en tout point à celle de *Heimatschutz* pénètre dans nos foyers. Semblable aussi par le prix et le nombre des numéros, l'abonnement peut être souscrit à la Rédaction française, *Musée Gruérien, Bulle*.